



## **Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement**

Siège social et administratif :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Plot I – 92055 - LA DEFENSE Cedex

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Courriel : Internet : [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net)  
Intranet : Syndicat/SNPTAS CGT/AC

Présents pour notre avenir ensemble

site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

### **DECLARATION DE L'UNION REGIONALE CGT Pays de Loire DDI- DREAL – DIRM NAMO – CVRH**

#### **Première réunion avec le DREAL Pays de Loire le 29 mars 2011**

Cette première réunion, est pour les représentants de l'Union Régionale CGT des Pays de Loire l'occasion d'attirer votre attention sur les inquiétudes et le malaise grandissant des agents.

Depuis plusieurs années, les agents subissent, à un rythme de plus en plus insoutenable, des réorganisations permanentes faites d'injonctions contradictoires, de changements systématiques d'orientations et de stratégies, de mobilités géographiques et de déménagements imposés, d'objectifs intenables, de destruction des compétences pourtant nécessaires à l'exercice du Service public.

Alors que les besoins exprimés par les citoyens et les élus sont de plus en plus prégnants, alors que les agents attendent l'amélioration de leur considération, de leurs conditions de travail, de leur rémunération (salaire et primes), de leurs possibilités de promotion,... la politique de réduction des moyens et de désorganisation dictée par la RGPP a des conséquences de plus en plus graves, voire dramatiques (18 suicides parmi les agents du MEDDTL en 2010- *chiffres officiels*).

Dans ce domaine, les départements des Pays de Loire n'ont pas été épargnés

Aujourd'hui, alors que les limites de l'acceptable sont déjà atteintes sur le plan humain, c'est un vaste plan social qui est programmé avec la mise en oeuvre de la RGPP2.

Cette situation n'est pas sans rappeler celle de France Télécom avec un véritable « harcèlement managérial » comme l'a défini l'inspection du travail dont « sont victimes les fonctionnaires, mis sur la touche, incités à changer de métier ou à quitter l'entreprise » (cf. « Alerte des médecins de prévention sur les enjeux pour la santé de la démarche perspectives RH 2013 »). Le projet du document de stratégie régional s'inscrit dans la continuité du démantèlement des services publics.

#### **Projet « perspectives RH 2013 »**

Ce projet que l'on vient de porter à notre connaissance annonce de nouvelles restructurations aux impacts sans précédent; 10 000 agents, soit 1 sur 6, seront touchés avec des risques de mobilité géographique imposés ou de requalification de poste...

Ce projet, est avant tout dicté par l'objectif du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux sans aucune perspective de stabilisation.

Le MEDDTL et ses agents ont déjà particulièrement contribué à la RGPP (abandon de l'ingénierie publique, fusion de directions déconcentrées,... ) pour quel bénéfice pour les agents et les usagers ?

Jusqu'où ira-t-on dans l'abandon des missions pour lesquelles la compétence et le professionnalisme des agents étaient pourtant reconnus?

### **Attaques du statut de la fonction publique**

Ce projet, au regard des attaques répétées du statut de la fonction publique et des mesures déjà prises (loi mobilité,...), participe au climat de plus en plus anxiogène au sein des services.

Les agents ou les personnels de la fonction publique attendent de la part des responsables ministériels une défense forte et claire du statut.

### **Positionnement vis-à-vis des services préfectoraux**

A l'abandon des missions traditionnelles s'ajoute la perte de notre identité : abandon du logo ministériel et application de la chartre graphique des Préfectures pour les courriers , contrôle de la part des services préfectoraux au détriment d'un lien direct avec le Préfet, mise sous tutelle par les préfetures, voire volonté d'absorption des Directions Départementales Interministérielles (DDI), perte des relations entre le ministère, l'échelon régional et l'échelon départemental (exemple des Affaires Maritimes).

Les agents ont le sentiment que travailler pour le MEDDTL est devenu honteux.

### **Projets de mutualisation**

Ce sentiment est renforcé avec les projets de mutualisation des fonctions support entre services déconcentrés de l'Etat (élaboration des schémas régionaux de mutualisation ainsi que les schémas départementaux correspondants - système d'information et de communication SIDSIC, par exemple),

Ils laissent présager de nouveaux transferts des agents vers les préfetures, affaiblissant encore un peu plus la DREAL et les DDI, alors même que la mise en oeuvre de la Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'État (RÉATE) n'est pas achevée.

Les agents, qui ne cessent de s'adapter, aspirent légitimement à une stabilisation de l'organisation territoriale des services.

### **Améliorations statutaires**

Il avait été promis une revalorisation des conditions statutaires des agents, à ce jour non tenue, sans compter les nombreux dysfonctionnements en terme de rémunération.

Les agents attendent des actes forts et rapides au regard des efforts consentis.

### **Le dialogue social**

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 portant sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, avaient pour ambition d'ouvrir une nouvelle ère de démocratie sociale dans la fonction publique autour de deux principes clés :

- un dialogue social plus large et plus efficace;
- des acteurs plus légitimes et plus responsables.

Certaines stipulations de ces accords transposées dans la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 comportent diverses dispositions relatives à la fonction publique. Elles visent à favoriser la mise en place d'organismes de concertation à tous les niveaux d'administration, chaque fois que sont en jeu des questions intéressant l'ensemble d'une communauté de travail, quel que soit le statut ou le corps dont relèvent les agents.

A ce jour, nous attendons toujours une traduction concrète de ces accords au niveau régional.

**Dans ce contexte très dégradé, nous tenons à réaffirmer nos revendications, à savoir :**

- Nous rejetons la RGPP** qui bafoue les droits et les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des personnels

Puisqu'au final le processus en cours avec la RGPP, c'est :

- Un service public que le gouvernement veut rendre totalement inefficace,
- Une économie négligeable pour l'État,
- Des surcoûts importants pour les citoyens,
- Des drames humains qui se multiplient.

•**Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'effectifs**, il faut au contraire créer de l'emploi public statutaire.

•**Nous exigeons l'arrêt de l'abandon d'activités**, cet abandon revient à privatiser nos missions de service public.

•**Nous exigeons l'abrogation de la loi mobilité** : pas de mobilité forcée induite par des baisses d'effectif ou des abandons de missions de service public.

•**Nous exigeons la revalorisation des grilles de rémunération** sur la base de 1600 euros mensuels sans qualification.

C'est le summum de la logique comptable du ministère que les syndicats et surtout les agents ne cessent de dénoncer depuis la mise en œuvre de la première vague de la RGPP.

### **CONTRIBUTION CGT – CIFP**

Au CIFP préfiguré CVRH sans statut depuis 5 ans nous préfigurons le chaos ambiant. Mais ceci ne serait pas plus grave qu'une DDT M Hybride si nous n'étions pas appelé à une gestion de crise au nom d'une GPEEC qui aurait vertu de RH.

Un futur CMVRH constituerait donc une « unité spéciale aux offices de bases œuvres ».

La seule formation qui serait de mise serait le bilan de compétence à la mode pôle emploi.

Alors , au principe de finalité, nous connaissons vos buts. La représentation hiérarchique en une caricature dans ses pratiques quotidiennes.

**Les représentants du personnel de l'Union Régionale CGT des Pays de Loire**